

Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Mandat Fagherazzi Martine / de Weck Antoinette / Meyer Loetscher Anne / Mäder-Brülhart Bernadette / Moussa Elias / Wicht Jean-Daniel / Rodriguez Rose-Marie / Pasquier Nicolas / Dietrich Laurent / Favre-Morand Anne 2020-GC-202

Aide au financement des prestations d'espacefemmes

I. Résumé du mandat

Par mandat déposé et développé le 16 décembre 2020, les député-e-s attirent l'attention du Conseil d'Etat sur la situation financière préoccupante d'espacefemmes et demandent à ce que l'Etat engage un soutien de 50 000 francs supplémentaires. Les député-e-s soulignent le rôle de l'association dans le renforcement des compétences des femmes du canton et relaient les difficultés financières d'espacefemmes, les démarches effectuées par l'association en vue d'assainir sa situation financière et pointent, enfin, les difficultés supplémentaires induites par la crise actuelle du COVID-19.

II. Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat souhaite rappeler les bases qui régissent le subventionnement des organisations qui mettent en œuvre des activités d'intérêt public. Au titre de la loi sur les subventions (LSub) du 17 novembre 1999, il n'existe pas de droit à l'obtention d'aides financières. De plus, celles-ci sont fixées de façon à permettre un accomplissement économique et rationnel de la tâche. Enfin, les aides financières sont adaptées à la fois aux possibilités financières de l'Etat et aux possibilités de l'organisation en ce qui concerne la mise en œuvre des prestations.

Le Conseil d'Etat reconnait la qualité des prestations de l'association espacefemmes, avec laquelle trois différentes Directions (DSAS, DSJ, DICS) collaborent depuis de nombreuses années pour les domaines de l'accompagnement social, de la prévention en matière de santé ainsi que la formation d'adultes. L'association a développé une sensibilité et une expertise spécifiques qui lui permettent de renforcer les femmes du canton et notamment les plus vulnérables. A cet effet, elle met en œuvre des prestations pertinentes et actuelles dans les domaines mentionnés en collaboration avec les acteurs sectoriels et associatifs concernés.

En 2019, espacefemmes a perdu un important subventionnement de 160 000 francs octroyé par le Bureau fédéral de l'égalité pour des activités de conseil dans le domaine de l'insertion professionnelle. Cette subvention a été réduite progressivement. La Direction de l'économie et de l'emploi (DEE), abordée par l'association en vue de reprendre ce mandat, a relevé qu'un tel accompagnement était déjà proposé par les Offices régionaux de placement (ORP). Aucun moyen supplémentaire allant au-delà des mesures mises en place par l'intermédiaire de la loi sur l'assurance-chômage n'étant prévu auprès de cette direction, cette dernière n'a pu répondre favorablement à espacefemmes. L'association a ainsi dû s'adapter à cette nouvelle réalité.

Depuis octobre 2020, des échanges ont lieu à la demande d'espacefemmes avec les services concernés des trois directions déjà mentionnées afin d'examiner la situation financière préoccupante de l'association.

Pour 2021, l'Etat de Fribourg prévoit de financer l'association pour les prestations qu'elle réalise en sa faveur à hauteur de 353 000 francs, auxquels s'ajoutent notamment 220 000 francs octroyés par la Loterie Romande. Au total, les recettes de l'association, compte tenu des subventions cantonales, communales et privées, ainsi que des contributions des usagères, des cotisations et des prestations facturées aux partenaires, devraient atteindre 763 700 francs en 2021. Les charges d'espacefemmes seront de 839 400 francs, dont 594 000 francs de salaires et de charges sociales. Au total, l'association cumulera en 2021 un déficit total de 75 700 francs. Ces chiffres ont été vérifiés par une fiduciaire mandatée par l'association.

Le déficit de l'association est principalement imputable à la crise du COVID-19. Si l'association a pu bénéficier en 2020 des aides de l'assurance-chômage par la Réduction de l'horaire de travail (RHT), les mesures sanitaires actuelles, soit une limitation du nombre de places en cours notamment, induiraient un manque à gagner important selon l'association pour 2021. Les recettes escomptées concernant les contributions des usagères, les cotisations ainsi que les prestations facturées aux partenaires sont estimées à 123 700 francs pour 2021. Sans la crise, elles auraient vraisemblablement atteint 170 000 francs, soit une différence de 46 300 francs. Ce montant correspond au déficit circonstanciel lié au COVID-19. Toutefois, un déficit structurel de 29 400 francs subsiste.

Selon les récents échanges entre les services de l'Etat et l'association, auxquels le comité a également participé, des solutions se sont mises en place fin 2020 pour limiter ce déficit structurel. Il est prévu que dans les domaines de la santé et de l'intégration des migrant-e-s des moyens supplémentaires soient déployés pour soutenir des activités non couvertes et pour lesquelles l'association n'a pas demandé de soutien jusqu'ici. Ces nouveaux soutiens seront de 25 000 francs pour 2021. Il convient également de relever que dans le domaine de l'asile, deux nouveaux mandats pour un total de 54 000 francs avaient déjà été mis en place dès 2019 pour valoriser en grande partie des prestations existantes. En outre, le Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme (IMR) ainsi que le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA) avaient aussi annoncé une augmentation de leurs subventions qui figurent déjà dans le budget 2021 pour un montant total de 25 100 francs.

Le Conseil d'Etat souligne que la Loterie Romande aurait examiné des demandes en vue d'une augmentation des subventions octroyées dans le cadre des aides pluriannuelles si celles-ci avaient été présentées aux échéances habituelles et connues, ce qui n'a pas été le cas. De plus, grâce à ses collectes, la Chaine du bonheur a été en mesure de soutenir déjà depuis ce printemps de nombreuses associations, fribourgeoises notamment, qui apportent leurs soutiens à des groupes vulnérables et qui en ont fait la demande pour des pertes de recettes liées au COVID-19. Or, selon les informations à disposition du Conseil d'Etat, aucune demande n'a été faite en ce sens par espacefemmes.

En fin d'année 2018, l'AFIN et la DSAS avaient déjà dû intervenir en urgence pour l'élaboration de mesures dans la gestion de cette association et avaient dû déployer, en collaboration avec la Loterie Romande, un plan de sauvetage doté d'un montant total de 150 000 francs. Un montant de 50 000 francs a été octroyé par le canton de Fribourg via le Fonds de l'action sociale et 100 000 francs ont été octroyés par la Loterie Romande avec l'appui du canton. Ce soutien a été

octroyé sous réserve qu'un plan d'action soit mis en place par l'association, en collaboration avec l'Etat, de façon à retrouver un équilibre financier et ainsi redresser la situation. Force est de constater que certaines dépenses demeurent trop élevées, selon le déficit structurel identifié.

Le Conseil d'Etat salue toutes les mesures prises par espacefemmes pour réorganiser ses activités. L'association a fait preuve de réactivité et de pragmatisme notamment suite à la perte du subventionnement fédéral déjà mentionné. Toutefois, il encourage espacefemmes à poursuivre sa démarche dans le développement de synergies avec les associations actives dans un domaine similaire et à clarifier ses priorités afin d'arriver à équilibrer son budget.

Le Conseil d'Etat a accepté des demandes supplémentaires pour les domaines de la santé et de l'intégration des migrant-e-s, comme convenu avec l'association, en vue d'octroyer un montant de de 25 000 francs en 2021 pour limiter le déficit structurel en plus des 25 100 francs déjà octroyés dans le budget. Le Conseil d'Etat est également prêt à examiner plus en détail avec l'association le calcul effectué pour arriver au montant de 46 300 francs, soit le manque de recettes prévisible pour 2021 en lien avec le COVID-19, afin d'apporter une compensation financière unique au cas où cette situation se réalise. Il demande toutefois à l'association d'avoir à l'avenir un contrôle plus rigoureux dans le suivi de sa situation financière ainsi que de son évolution.

En conclusion, le Conseil d'Etat propose d'accepter le mandat et estime qu'il y a déjà répondu :

- 1) en octroyant un montant de 25 000 francs en sus des 25 100 francs déjà accordés, qui limite le déficit structurel selon le budget 2021 de l'association espacefemmes et ;
- 2) en acceptant d'apporter dans le courant du 2^{ème} semestre 2021, après examen des résultats intermédiaires de l'association au 30 juin 2021, une compensation financière unique pour l'éventuel manque de recettes de 2021 en lien avec les conséquences de l'épidémie du COVID-19.

19 janvier 2021